

PRÉSENTATION «APPEL D'IDÉES»
COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE
PRÉSENTÉ PAR LA CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE
VILLE DE MONTRÉAL
24 MARS 2010

Au mois de décembre dernier, la Commission de la présidence a reçu le mandat, de la part du conseil municipal de la Ville de Montréal, de revoir le mandat et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil et de l'agglomération.

Dans le cadre de ce mandat, je tiens à féliciter tout d'abord les membres du conseil qui ont rencontré divers intervenants et spécialistes dans le but d'améliorer le fonctionnement de nos institutions et de voir à la bonne marche de la démocratie montréalaise.

C'est dans le cadre de ce mandat, que nous nous rencontrons ce soir pour discuter publiquement des propositions et des possibilités qui s'offrent à nous. La présentation que nous allons effectuer se basera principalement sur les questions posées dans le cadre de cet appel d'idées.

INTRODUCTION.

Deux principes de bases doivent, selon nous, régir la présente réflexion :

1/ L'Institution municipale n'appartient pas à la majorité

2/ les commissions relèvent du conseil municipal et non pas du comité exécutif.

Ces deux principes permettent de s'assurer de la bonne marche de la démocratie et favorisent la crédibilité de l'institution.

Toute réforme des commissions passe également par une réforme du rôle de la Présidence du Conseil ainsi que de sa commission. La neutralité de nos institutions et de notre démocratie est dépendante de l'indépendance de la Présidence.

Par conséquent, nous présentons les recommandations suivantes.

1/ Que la Présidence du Conseil soit voté au début de chaque mandat par un vote secret, à la majorité absolue du Conseil.

2/ Que la Commission de la présidence obtienne un statut décisionnel et que ses décisions fassent jurisprudence.

3/ Que le greffier ainsi que le Bureau des commissions soient sous la responsabilité de la Présidence du Conseil.

1. DE MANIÈRE GÉNÉRALE, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION PAR RAPPORT AUX COMMISSIONS PERMANENTES.

Tel que l'indique le *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* de la Ville de Montréal présentement, les commissions sont des organes de CONSULTATION du conseil.

Les commissions permanentes sont très méconnues du public et leurs recommandations sont peu appliquées et parfois même ignorées par le Comité Exécutif. De plus, le support dont disposent les commissions est insuffisant.

Par conséquent;

Nous proposons de consolider le Bureau des commissions dans le but d'offrir un support optimal aux différentes commissions dans le cadre de leurs travaux. Un secrétaire-rechercheur serait donc nommé au sein de chaque commission.

Nous proposons également la création, pour chaque commission, d'un «comité directeur» formé de la présidence et de vice-présidence de la commission, assistés du secrétaire-rechercheur. Ce comité aura pour mandat la coordination des travaux de leur commission.

Nous proposons que soit instauré le principe de la diffusion web des séances des commissions à moins qu'une commission n'en décide autrement pour une séance particulière.

2. COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES TRAVAUX ET LES ACTIVITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE DES COMMISSIONS PERMANENTES ?

Les commissions consultatives de la ville de Québec décident elles-mêmes de la tenue de leurs séances à huis clos ou en public. Dans le cas de Montréal, son statut de grande métropole du Québec, devrait l'obliger à faire preuve d'une transparence supplémentaire.

Par conséquent :

Nous proposons donc que les séances de travail des commissions soient ouvertes au public de façon puisse s'informer du suivi des travaux de façon régulière.

À l'intérieur de cette nouvelle façon de faire, chaque commission conserverait son obligation de tenir 4 séances de consultation publique. Ces consultations seraient régies par les règles existantes

3. QUELLES SONT VOS ATTENTES PAR RAPPORT AUX COMMISSIONS PERMANENTES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LEURS RÔLES, LEURS MANDATS, LEURS RÈGLES DE FONCTIONNEMENT AINSI QUE PAR RAPPORT À LEURS SUJETS D'ÉTUDE.

Le rôle des commissions permanentes défini comme consultatif respecte les façons de faire au Québec. Cependant, leur organisation peut être améliorée et ainsi s'assurer que leur fonctionnement se fasse en collégialité.

Suivant le modèle d'alternance mis en place au niveau provincial et qui permet une plus grande démocratisation des commissions, les postes de président et de vice-président des commissions devraient être déterminés par une négociation entre les partis.

Par conséquent;

Nous proposons que les leaders des formations politiques sous la coordination du Président procèdent à la répartition des présidences et vice-présidence des commissions. Cette répartition se devra de respecter les principes d'alternance entre le parti au pouvoir et l'opposition officielle. Il pourra également inclure des membres de la deuxième opposition qui pourraient être nommés à des postes de vice-président ou à un poste de deuxième vice-président dans le cas des commissions n'ayant pas de volet agglomération.

Nous proposons également qu'en utilisant le règlement actuel qui permet la nomination de deux vice-président, dans chaque commission ayant un volet agglomération, la deuxième Vice-présidence soit octroyés à un élu d'une ville reconstituée.

5. LES COMMISSIONS PERMANENTES ONT-ELLES UN RÔLE À JOUER DANS LE PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRATS ? SI OUI, QUEL EST-IL ?

Le modèle du gouvernement provincial peut également servir d'inspiration au niveau du type de commission. Il existe au niveau provincial à Québec, une Commission de l'administration publique. Cette commission est présidée par un élu de l'opposition officielle et le vice-président doit être obligatoirement un membre du ministériel. Cette commission a la responsabilité, entre autres, d'analyser les comptes publics.

Par conséquent :

Nous proposons la création d'une Commission permanente des comptes publics ayant pour responsabilité l'analyse et la vérification des transactions au niveau municipal. Cette commission serait présidée par l'opposition officielle et aurait également la responsabilité de :

- Procéder à la vérification des engagements financiers de la Ville de 25 000 \$ et plus.
- Entendre le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion

•Entendre, chaque année, la direction générale de la Ville et les dirigeants d'organismes publics pour s'assurer que les administrateurs publics rendent des comptes sur leur gestion.

6. QUE PENSEZ-VOUS DU NOMBRE DE COMMISSIONS ET DE LEUR COMPOSITION ?

Le nombre de commission au niveau municipal et de l'agglomération a été modifié en 2006 de sorte à ajouter aux 6 commissions permanentes existantes, 5 commissions d'agglomération. Les mandats de ces 11 commissions s'entrecoupent régulièrement et il est temps de remédier à cette situation.

Par conséquent :

Nous proposons donc de mettre en place 8 commissions qui auraient chacune un volet Ville et un volet agglomération si les dossiers étudiés touchent l'agglomération (ce qui exclurait la commission de la présidence). Les élus d'agglomération siègeraient exclusivement lors de débats concernant leurs compétences.

Ces commissions seraient celle de présidence, celle de la sécurité publique avec l'inclusion d'un volet Ville, la nouvelle commission des comptes publics ainsi que 5 autres commissions regroupant les mandats actuels et qui seraient mieux arrimées aux responsabilités existantes au comité exécutif.

Chaque commission ayant un volet agglomération serait composée de 12 membres au total (incluant président et vice-président) dont 2 provenant du conseil d'agglomération qui ne siègeraient que durant la période dédiée à leurs dossiers. Le reste de la commission serait composé de 6 membres du parti au pouvoir et de 4 membres de l'opposition. Seuls les conseillers de Ville et les maires d'arrondissements pouvant faire rapport au conseil municipal, ils seront les seuls à pouvoir siéger aux commissions.

Les commissions n'ayant pas de volet d'agglomération seraient composées de 10 membres en respectant la répartition précédemment retenue soit 6 membres du parti au pouvoir et 4 membres de l'opposition.